N° 24 11 13

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, SIGUIER, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, RAHER, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA, ROBERT, FALOURD et BELLIOT.

Date de convocation

14 novembre 2024

A l'exception de :
Madame MARTIN qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.
Madame MANENT.
Madame FRAUX.

Date du Conseil Municipal

20 NOVEMBRE 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----25

Votants -----31

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

13/ TARIFS MUNICIPAUX – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES TERRASSES ET ETALAGES – MODULATIONS

RAPPORTEUR : Madame BOUYER, conseillère municipale déléguée

EXPOSE :

L'ampleur des travaux réalisés sur le secteur des Océanes, les différentes phases travaux du Cœur de Ville et les contraintes techniques afférentes, ont impacté la jouissance de l'emprise accordée aux commerçants sur le domaine public, ne permettant pas une exploitation optimale des terrasses des commerces durant plusieurs mois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de moduler les redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires des secteurs Océanes et Cœur de Ville, s'agissant des terrasses et étalages, en accordant un abattement de 9/12e pour la facturation des redevances d'occupation du domaine public 2024.

DELIBERATION :

⇨Vu la délibération n°23.12.12 en date du 13 décembre 2023 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024,
⇨Considérant l'impact des travaux sur la jouissance de l'emprise des espaces dédiés aux commerçants sur le domaine public des secteurs des Océanes et du Cœur de Ville,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 13 novembre 2024,

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
27 NOV. 2024
Publié le :
27 NOV. 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modulation des redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants sédentaires des secteurs Océanes (forum et parvis des Océanes) et Cœur de Ville (boulevard de la République, avenues Barthou, Gambetta, de Gaulle bas), s'agissant des terrasses et étalages, en accordant un abattement de 9/12e pour la facturation des redevances d'occupation du domaine public 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Michelle CHUPIN

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_24_11_13**
Objet :	**13.Tarifs municipaux – Redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et étalages –**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.8 - autres
Identifiant unique :	044-214401325-20241120-DELIB_24_11_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20241120-DELIB_24_11_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	986 o
Document principal (Délibération) Nom original : 13_Tarifs_Terrasses et étalages_modulations.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20241120-DELIB_24_11_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 novembre 2024 à 10h00min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 novembre 2024 à 10h00min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 novembre 2024 à 10h00min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 novembre 2024 à 10h00min38s	Reçu par le MI le 2024-11-27